



**Direction générale
des services techniques**

Tél. 05 59 46 60 61
dgst@bayonne.fr

Bayonne, le 21 juillet 2017

Monsieur Philippe DENYS
Directeur territorial ENEDIS
39 AVENUE DU 8 MAI 1945
64100 BAYONNE

Nos réf. 004823DEP2017
MW/FA

Objet : Compteurs LINKY
RAR

Monsieur le Directeur,

Comme signalé

Mercredi 19 juillet en soirée, le Conseil municipal a été amené à débattre de la pose des compteurs Linky.

A l'issue du débat, l'ensemble des sensibilités politiques s'est retrouvé pour dire qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose des nouveaux compteurs. Un agrément certain doit être exprimé.

Je souhaite donc, et dans la continuité du premier courrier que je vous ai adressé le 17 juillet dernier, que vous validiez le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation en ayant dit de façon claire, par courrier ou de vive voix, leur opposition à votre intervention. Pour qu'il n'y ait pas de contestation sur ce dernier cas, il serait intéressant que vous recueilliez leur accord explicite. Vos documents de communication devront être précis sur ce point.

Votre réponse, que j'espère favorable et rapide, sera communiquée à l'ensemble des membres du Conseil municipal et mise en ligne sur le site internet de la Ville de Bayonne.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

PDL : 16444573074911



64100 BAYONNE

Objet : Le nouveau compteur d'électricité

Tarbes, le mardi 17 juillet 2018

Madame, Monsieur,

Par votre courrier du 1 juin, vous nous avez signifié votre opposition vis-à-vis du nouveau compteur Linky dans votre commune.

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique, le nouveau compteur communicant Linky constitue un outil essentiel pour permettre à nos concitoyens de comprendre et ainsi mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

Ce projet national d'intérêt collectif a pour objectif d'apporter plus de confort et de permettre une réelle amélioration de la qualité du service rendu. Nous devons à chaque client un réseau modernisé plus fiable et capable d'accueillir les énergies renouvelables et les nouveaux modes de vie et de consommation. Le nouveau compteur communicant Linky sera, à terme, déployé dans chaque foyer jusqu'en 2021.

Notre mission, est d'adapter les infrastructures pour répondre aux nouvelles exigences de la société en matière d'énergie, ainsi qu'aux évolutions technologiques et réglementaires liées à l'ouverture des marchés de l'énergie en France et en Europe :

- En 2009, par une Directive, l'Union européenne a fixé l'objectif de déployer des compteurs communicants dans les foyers européens d'ici 2020.
- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée par la France le 17 août 2015, a confirmé l'installation des compteurs communicants qui permettent de mieux maîtriser la consommation.

Enedis est donc tenu d'assurer le remplacement des compteurs.

Cependant, suite aux accords avec Monsieur le Maire de Bayonne, nous vous confirmons que votre point de livraison sera retiré du périmètre de déploiement du nouveau compteur auprès de notre entreprise prestataire, SOLUTION 30.

Demeurant particulièrement attentifs à vos préoccupations et soucieux de conserver votre confiance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Service Client Linky

